



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
3 janvier 2020  
Français  
Original : anglais

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité contre la torture  
au titre de l'article 22 de la Convention,  
concernant la communication n° 924/2019<sup>\*,\*\*</sup>**

*Communication présentée par*: N. G. (représenté par un conseil, Sandra Gustafsson)

*Au nom de* : N. G.

*État partie* : Suède

*Date de la requête* : 18 mars 2019 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond* : Risque de torture en cas d'expulsion vers  
l'Afghanistan

Réuni le 15 novembre 2019, le Comité, ayant reçu une demande du requérant tendant à ce qu'il cesse d'examiner la communication, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 924/2019.

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-huitième session (11 novembre-6 décembre 2019).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

